FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission de la fiche: 2017-01-12

Rubrique 1. Identification du mélange et de la société

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **INDIK** **Code:** 371307

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description du produit **Indicateur d'usure**

Restrictions d'utilisation : Pour usage professionnel uniquement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant :
LABORATOIRES CHOISY LTÉE
390, boul. St-Laurent est
Louiseville, Qué., Canada
J5V 2L7
www.choisy.com

Distributeur :
LABORATOIRES CHOISY S.A.
29 rue de Bassano
75008 PARIS, France
www.choisy.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Laboratoires Choisy Ltée, Canada : 819 228 5564
Banque Nationale des Produits et Compositions (BNPC), France : 03 83 22 50 50 (Nancy)/ 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Rubrique 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Classification : CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Ingrédients dangereux : - Hydroxyde de potassium

Conseils de prudence

Généralités : Non applicable.

Prévention : P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention : P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Ingrédients dangereux	Identifiants	%	Classification (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
- Hydroxyde de potassium	CE: 215-181-3 CAS: 1310-58-3 Index: 019-002-00-8	5 - 10	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318	[1] [2]
- Alcools, C12-15, éthoxylés propoxylés	CAS: 68551-13-3	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Rubrique 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Si la personne incommodée est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

Peau : Gravement irritant pour la peau.

Inhalation : L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

Rubrique 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Tenir à l'écart des acides. Manipuler avec soin, éviter les éclaboussures.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Tenir hors de portée des enfants. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Séparer des acides. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des composants	Valeurs limites d'exposition
- Hydroxyde de potassium	**INRS (France, 1999).** VLE: 2 mg/m³ 15 minutes.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.

Protection individuelle :

Yeux : Le port de lunettes de sécurité est recommandé.
Mains : Utiliser des gants imperméables et résistants aux produits chimiques.
Respiratoire : Les conditions usuelles d'emploi ne requièrent pas le port d'équipement de protection respiratoire.
Autre : Non applicable.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

pH : 12.5 à 13
Densité relative : 1.09 à 1.13
Point d'ébullition: 100°C
Point de fusion/congélation : <0°C
État physique : Liquide. [Liquide transparent.]
Odeur : Inodore.
Couleur : Incolore.

Ionicité (dans l'eau) : Anionique.

Propriétés de dispersibilité : Non disponible.

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Point d'éclair : Vase clos: >93.3°C [Pensky-Martens, closed cup.] [Le produit n'alimente pas la combustion.]

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Rubrique 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

Contact avec la peau : Gravement irritant pour la peau.

Inhalation : L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets cancérogènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets mutagènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets tératogènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisant : Aucun effet important ou danger critique connu.

Données toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
- Hydroxyde de potassium	DL50 Cutané	Lapin	1260 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	214 à 365 mg/kg	-
- Alcools, C12-15, éthoxylés propoxylés	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-

	Voie	Valeur ETA
Estimations de la toxicité aiguë du mélange :	Orale	5555.6 mg/kg

Rubrique 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
- Alcools, C12-15, éthoxylés propoxylés	Aiguë CE50 1 à 10 mg/l	Daphnie	48 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Rubrique 14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s)	14.4 GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	UN1814	Hydroxyde de potassium en solution	8	II		**Remarques** Quantité limitée lorsque 1L ou moins.
Classe IMDG	UN1814	Potassium hydroxide, solution	8	II		**Remarks** Limited quantity in 1L or less

*GE=Groupe d'emballage / Packing Group

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Not a pollutant.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Rég./législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composition selon la législation relative aux détergents : Non applicable.

Substances parfumantes allergisantes : Non applicable.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit est un mélange pour lequel il n'existe pas de données spécifiques concernant les effets sur la santé. Les risques sont évalués en fonction des propriétés physico-chimiques du produit et de sa composition. Les risques réels peuvent être surestimés.

Rubrique 16. Autres informations

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Corr. 1, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Corr. 1A, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Texte intégral des mentions H abrégées

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Date d'édition/ Date de révision 2017-01-12

Version 1.02

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles relatives au produit concerné.

L'information fournie sur cette Fiche de Données de Sécurité a été compilée à partir de notre expérience et des données présentées dans des publications techniques variées. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier la valeur de cette information pour l'adoption des mesures de sécurité requises. Nous nous réservons le droit de réviser les Fiches de Données de Sécurité du produit au fur et à mesure qu'une nouvelle information technique nous est communiquée. L'utilisateur a la responsabilité de contacter la compagnie pour s'assurer que la Fiche de Données de Sécurité est la dernière publiée.